

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 juin 2019

**Lieu :** Salle du Conseil Municipal à BRIONNE

L'an deux mille dix-neuf le 19 juin, les membres du comité syndical du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Brionne (27 800) en réunion sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président.

**Etaient présents :**

**Titulaires :** Messieurs AUBER Jacques, AUGER Michel, BARRIERE Jean, BLAIS Francis, BERNARD Jean-François, BOUCHER Dominique, BUSSY Daniel, CAILLOUEL Hervé, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, DIDTSCH Pascal, FINET Pascal, GUENIER Jean-Marie, HOUSSARD Jean-Claude, LEGROS Pierre, MADELON Jean-Louis, MASSON Michel, QUETIER Jean, PROVOST Jean Claude, SIMON Bertrand, SOURDON André, VANDOOREN Bernard, VILA Jean-Louis et VIVIEN Alain.

Mesdames GIRARD Jocelyne, ROCFORT Françoise et VAGNER Marie-Lyne.

**Suppléants votants :** Messieurs CHAUVIERE Noël (suppléant de BEURIOT Valéry), JOURDAN Jean-Claude (suppléant de DUCLOS James), LE BAILLIF (suppléant de CHAUVIN Pierre), TARDIF Alain (suppléant de BERNARD Christophe) et TESSIER Alain (suppléant de CALMESNIL William).

**Suppléants non-votants :** Aucun

**Pouvoir :** Monsieur BESNEHARD Daniel à Monsieur PROVOST Jean-Claude.

**Etaient excusés :** Messieurs BEURIOT Valéry, CHAUVIN Pierre, CALMESNIL William, CHRISTOPHE Bernard, DORLEANS Jacques, DUCLOS James, GATINET Benoit, GOBRON Francis, JEHANNE Erick, LAIGNEL Pascal, LEROUX Michel, MARTIN Vincent, PEUFFIER Régis, PREVOST Lionel, RIAUX Gilles, RYCKAERT Laurent, TIHY André, VAN DEN DRIESSCHE André, VANHEULE Philippe et VILAIN Christian.

Mesdames DEFLUBE Fabienne, DUONG Isabelle, JACQUEMIN Michèle, KOLACZ Marie-Odile, SIMON Anne-Laure et VAN DUFFEL Christine.

**Assistaient à la réunion :** Messieurs Frédéric PERSON - Directeur Général des Services, Olivier DELVALLEE, responsable du service Economie Circulaire et Communication, et Gilles ALLEAUME, administrateur système et multimédia et Mesdames Géraldine DURAND, Responsable Juridique & Commande Publique et Isabelle POLLIN – Assistante de Direction.

Titulaires : .....27

Suppléants votants : .....5    Suppléant non votant : ..... 0

Pouvoir : .....1

Total votants : .....33    Présents : .....32

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 10 heures 05.**

**Date de la convocation : 07 juin 2019. Secrétaire de séance : Marie-Lyne VAGNER.**

Titulaires : .....	27
Suppléants votants : .....	5
Suppléant non votant : .....	0
Présents : .....	32
Pouvoir : .....	1
Total votants : .....	33

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Lyne VAGNER

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE ouvre la séance à 10h05.

## **DELIBERATIONS DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL**

### **N° 2019/14 – Modification des statuts**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 1992 modifié portant création du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure « SDOMODE »,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure « SDOMODE »,

Ayant connaissance du rapport de la Chambre Régionale des Comptes,

Après avoir entendu le rapport de présentation du dossier précisant les modifications envisagées,

Sachant que les membres du Comité Syndical ont exprimé leur volonté de régir le financement du syndicat avec une partie individualisée et une partie mutualisée,

Sachant que la nouvelle compétence de gestion de ressourcerie ne fait pas concurrence aux associations déjà en place et qu'au contraire elle est mise en étroite collaboration avec celles-ci,

Ayant pris connaissance du projet de statut joint en annexe,

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :**

**Article 1 :** D'approuver les modifications statutaires proposées conformément au document remis en amont de la séance.

**Article 2 :** D'autoriser le Président à solliciter les membres des conseils communautaires des collectivités adhérentes afin qu'ils se prononcent sur les modifications envisagées.

**Article 3 :** D'inviter Monsieur le Préfet, si la majorité qualifiée est atteinte, à modifier par arrêté les statuts du syndicat.

**Article 4 :** D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de la présente.

### **N° 2019/15 – Recomposition des commissions**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L.5211-1 ;

Considérant que des commissions peuvent être formées pour étudier les questions relatives à un domaine d'activité particulier de manière à préparer les décisions du Bureau et du Comité Syndical ;

Considérant que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus ;

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :**

**Article 1 :** Procéder à la création des 7 commissions suivantes :

- Première commission : Finances
- Deuxième commission : Gestion du CETRAVAL
- Troisième commission : Gestion des déchèteries
- Quatrième commission : Economie Circulaire et Communication
- Cinquième commission : Gestion du centre de tri
- Sixième commission : Gestion des quais de transfert et des points d'apports volontaires
- Septième commission : Gestion des plateformes multifilières

**Article 2 :** De déterminer la composition des commissions et le nombre de membres comme suit, sachant que les membres du Bureau sont, de droit, systématiquement invités :

<i>Commission finances - 10 membres</i>	
<i>Représentants de l'intercom Bernay Terres de Normandie</i>	AUGER Michel, PREVOST Lionel
<i>Représentants de la communauté de communes du Pays de Honfleur/Beuzeville</i>	FONTAINE Alain
<i>Représentants de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge</i>	
<i>Représentants de la communauté de communes Pont Audemer/Val de Risle</i>	DEFLUBE Fabienne, DUPONT Christiane, SIMON Anne-Laure
<i>Représentants de la communauté de communes Roumois Seine</i>	GATINET Benoît, VIVIEN Alain, VANHEULE Philippe, AUBOURG Jean
<i>Représentants de l'Interco Normandie Sud Eure</i>	
<i>Commission gestion du GETRAVAL - 17 membres</i>	
<i>Représentants de l'intercom Bernay Terres de Normandie</i>	AUGER Michel, CHAUVIERE Noël, FINET Pascal, JEHANNE Eric, GORBON François, SOURDON André
<i>Représentants de la communauté de communes du Pays de Honfleur/Beuzeville</i>	
<i>Représentants de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge</i>	JOURDAN Jean-Claude
<i>Représentants de la communauté de communes Pont Audemer/Val de Risle</i>	BUSSY Daniel, RIAUX Gilles, CALMESNIL William
<i>Représentants de la communauté de communes Roumois Seine</i>	DORLEANS Jacques, GUENIER Jean-Marie, MARTIN Vincent, MASSON Michel, VANHEULE Philippe, MESSE Nadine, TARDIF Alain
<i>Représentants de l'Interco Normandie Sud Eure</i>	

<i>Commission gestion des déchèteries – 13 membres</i>	
<i>Représentants de l'intercom Bernay Terres de Normandie</i>	FINET Pascal, JEHANNE Eric, LAIGNEL Pascal, VANDOOREN Bernard, CHAUVIERE Noël
<i>Représentants de la communauté de communes du Pays de Honfleur/Beuzeville</i>	HOUSSARD Jean-Claude
<i>Représentants de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge</i>	AUBER Jacques, PEUFFIER Régis
<i>Représentants de la communauté de communes Pont Audemer/Val de Risle</i>	RIAUX Gilles, BOUCHER Dominique
<i>Représentants de la communauté de communes Roumois Seine</i>	BARRIERE Jean, DORLEANS Jacques, TARDIF Alain
<i>Représentants de l'Interco Normandie Sud Eure</i>	
<i>Commission Economie Circulaire et Communication - 14 Membres</i>	
<i>Représentants de l'intercom Bernay Terres de Normandie</i>	DIDTSCH Pascal, SOURDON André, FORCHER Bernard, LE BAILLIF Jacques, PREVOST Lionel
<i>Représentants de la communauté de communes du Pays de Honfleur/Beuzeville</i>	HOUSSARD Jean-Claude
<i>Représentants de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge</i>	
<i>Représentants de la communauté de communes Pont Audemer/Val de Risle</i>	BUSSY Daniel, JACQUEMIN Michèle, BOUCHER Dominique, TESSIER Alain
<i>Représentants de la communauté de communes Roumois Seine</i>	MARTIN Vincent, GATINET Benoît
<i>Représentants de l'Interco Normandie Sud Eure</i>	PROVOST Jean-Claude, ROMERO Thierry

<i>Commission gestion du centre de tri - 13 membres</i>	
<i>Représentants de l'intercom Bernay Terres de Normandie</i>	CHAUVIÈRE Noël, ROCFORT Françoise, VILAIN Christian
<i>Représentants de la communauté de communes du Pays de Honfleur/Beuzeville</i>	KOLACZ Marie-Odile
<i>Représentants de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge</i>	BAGNOULS Michel, JOURDAN Jean-Claude, PEUFFIER Régis
<i>Représentants de la communauté de communes Pont Audemer/Val de Risle</i>	DEFLUBE Fabienne, DUONG Isabelle, CALMESNIL William, TESSIER Alain
<i>Représentants de la communauté de communes Roumois Seine</i>	VIVIEN Alain, TARDIF Alain
<i>Représentants de l'interco Normandie Sud Eure</i>	
<i>Commission gestion des quais de transfert et des points d'apports volontaires - 12 membres</i>	
<i>Représentants de l'intercom Bernay Terres de Normandie</i>	DIDTSCH Pascal, ROCFORT Françoise, VILAIN Christian, LE BAILLIF Jacques
<i>Représentants de la communauté de communes du Pays de Honfleur/Beuzeville</i>	FONTAINE Alain
<i>Représentants de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge</i>	AUBER Jacques
<i>Représentants de la communauté de communes Pont Audemer/Val de Risle</i>	DUONG Isabelle, DUPONT Christiane
<i>Représentants de la communauté de communes Roumois Seine</i>	BARRIERE Jean, RYCKAERT Laurent, MESSE Nadine
<i>Représentants de l'interco Normandie Sud Eure</i>	PROVOST Jean-Claude

<b>Commission gestion des plateformes multifilières - 12 membres</b>	
<i>Représentants de l'intercom Bernay Terres de Normandie</i>	GOBON François, FORCHER Bernard
<i>Représentants de la communauté de communes du Pays de Honfleur/Beuzeville</i>	KOLACZ Marie-Odile
<i>Représentants de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge</i>	BAGNOULS Michel, PEUFFIER Régis
<i>Représentants de la communauté de communes Pont Audemer/Val de Risle</i>	SIMON Anne-Laure, JACQUEMIN Michèle, VINCENT Bernard
<i>Représentants de la communauté de communes Roumois Seine</i>	RYCKAERT Laurent, MASSON Michel, AUBOURG Jean, GUENIER Jean-Marie
<i>Représentants de l'Interco Normandie Sud Eure</i>	

### **N° 2019/16 – Réalisation d'un emprunt – Lancement de la procédure**

Vu la délibération du 10 avril 2019, rendue exécutoire le 12 avril 2019, par laquelle les membres du Comité Syndical ont approuvé le Budget Primitif 2019, avec recours à l'emprunt ;

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 21 juin 2017, rendue exécutoire le 28 juin 2017, déterminant les délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président, et notamment son article 1 précisant que le comité syndical délègue certains pouvoirs à l'exception en outre de la réalisation des emprunts et de leurs avenants ;

Vu l'avis des membres du Bureau ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :**

**Article 1 :** D'autoriser le Président ou son représentant, à lancer une consultation auprès des banques pour l'obtention d'un prêt aux meilleures conditions possibles pour 1 250 000 € réparti comme suit :

- Travaux de création du casier 8c, pour un montant de 550 000€, sur une durée de 11 ans.
- Travaux de construction des casiers réservés au plâtre et à l'amiante, pour un montant de 700 000€, sur une durée de 15 ans.

**Article 2 :** Les conditions de consultation sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté :
  - Casiers 8c: 550 000 € sur 11 ans ;
  - Casiers plâtre et amiante : 700 000 €, sur une durée de 15 ans.
- Indexe de référence : EURIBOR,
- Condition du taux d'intérêt : fixe,
- Mode d'amortissement : linéaire,
- Remboursement anticipé envisageable,

**Article 3 :** D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## N° 2019/17 – Réalisation d'une ligne de trésorerie

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 21 juin 2017, rendue exécutoire le 28 juin 2017, déterminant les délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président, et notamment son article 1 précisant que le comité syndical délègue certains pouvoirs à l'exception en outre de la réalisation des lignes de trésorerie ;

Vu les besoins prévisionnels de trésorerie de l'année 2019,

Vu la proposition présentée par le Crédit Agricole, aux mêmes conditions que la précédente ligne de trésorerie,

Considérant que le SDOMODE doit faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, et qu'il est donc nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie pour 800 000€ (*financement de dépenses courantes de fonctionnement, préfinancement de travaux d'investissement dans l'attente du recours à l'emprunt, ...*).

Après avoir entendu l'exposé du Président,

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :**

**Article 1 :** D'ouvrir un crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole Normandie Seine aux conditions suivantes :

- Montant maximum : 800 000 €.
- Durée : 364 jours à compter de la notification au Crédit Agricole, après signature du contrat par le SDOMODE et visé par le contrôle de légalité.
- Indexation : Euribor 1 mois (plancher de taux ou floor à 0) moyenné +0.65%.
- Commission de mise en place : 0.075% du montant maximal, soit 600 €.
- Commission de non utilisation : 0% sur les encours non tirés.
- Montant minimum par tirage : 15 000 €.
- Périodicité de paiement des intérêts : mensuelle à terme échu, à compter du premier tirage.

**Article 2 :** D'autoriser le Président à signer la convention d'ouverture de crédit de trésorerie.

**Article 3 :** D'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au Budget Primitif 2019.

**Article 4 :** D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment les demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat.

## N° 2019/18 – Rapport annuel d'activités 2018

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Président d'un établissement public de coopération intercommunal doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Ayant entendu en séance la présentation du rapport par le Président,

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le rapport d'activités 2018 du SDOMODE.**

Le Comité Syndical,  
Par délégation

Le Président

Jean-Pierre DELAPORTE

